



1ère Session de la Plateforme Consultative Technique entre le Royaume des Pays-Bas et la République du Bénin dans le secteur de l'eau et de l'assainissement

# D'importantes recommandations pour intensifier la coopération bilatérale

*Démarrée le lundi 08 octobre 2012, la 1ère session de la Plateforme consacrée à l'identification des opportunités pouvant faire l'objet de Partenariats fonctionnels entre les acteurs publics et privés des Pays-Bas et du Bénin, pour soutenir la coopération bilatérale dans le domaine de l'eau et les domaines connexes, a pris fin le vendredi 12 octobre 2012 dernier au Marina Hôtel de Cotonou. D'importantes recommandations ont été faites par les participants, pour renforcer et soutenir de façon intégrée cette coopération.. Page 7*



Entretien avec le Maire de la commune de Sinendé

« Le PHAC est un précieux document de planification sectorielle facilitant la reddition de comptes aux populations »

*La gestion efficace d'une commune nécessite l'existence d'outils de planification. Conscient de cette exigence, SERO YERIMA Aboubakari, économiste gestionnaire de formation et Maire de la commune de Sinendé depuis le 29 juin 2008, s'est engagé résolument dans l'élaboration du Plan d'Hygiène et d'Assainissement de sa commune avec l'appui de HELVETAS Swiss Intercooperation. A travers cet entretien qu'il a bien voulu accorder aux éditions les « Pages Bleues », SERO YERIMA Aboubakari, par ailleurs président de l'Association pour le Développement des Communes du Borgou (ADeCoB) depuis décembre 2011, partage avec nous le contenu de cet important document, les activités prévues, ses avantages et les dispositions prises par la commune pour rendre disponible sa part de budget. Page 8*



# Edito / Sommaire

## EDITO

### Cap sur le PPEA 2

Le PPEA 1 a vécu. A l'heure où le cap est désormais mis sur le nouveau, il est bien utile d'apprécier tout ce qu'il nous a légué comme héritage. Important par l'enjeu et les défis auxquels il a permis de faire face, et grand pour la diversité des acteurs qu'il a mobilisés pour son exécution, le Programme Pluriannuel d'Appui au secteur de l'Eau et de l'Assainissement 1 (PPEA 1) aura marqué les esprits de tous les acteurs du secteur et de tous les Béninois. Avec ses 4 composantes, il laisse derrière lui, d'importants acquis: Accélération des approbations de marchés au profit de la SONEB, renforcement des capacités des acteurs communaux, élaboration de la programmation communale (PCEAU) pour/par 45% des communes, démarrage d'un projet PEA pilote de 3 ans sur la professionnalisation de la gestion des AEV, achèvement par la Direction Générale de l'Eau (DGEau) des objectifs du BPO en nombre de PEM, élaboration et approbation de 6 décrets d'application de la Loi sur l'eau... Les résultats du PPEA 1 sont tangibles. Point n'est besoin de témoigner de la contribution remarquable de ce programme qui aura permis de donner un coup d'accélérateur au secteur de l'eau potable et de l'assainissement dans notre pays. Grâce à ce programme, le Bénin peut se targuer d'atteindre l'OMD 7c en ce qui concerne «le strict accès à l'eau». L'avenir est donc tout tracé pour le PPEA 2 qui devra consolider les acquis de son ancêtre avant de prendre sa place.

Avec le PPEA 2, tous les acteurs s'accordent à reconnaître que l'heure de la maturité a sonné. Désormais,

finis les atermoiements et les tergiversations. Dorénavant, il faudra aller à une vitesse de croisière en relevant les défis laissés par le PPEA 1 tout en poursuivant les résultats fixés par le PPEA 2. Car, après le PPEA 1 et la période d'apprentissage, légitimement, les ambitions des acteurs sont à la hausse. Et, il faudra comme par le passé, que les acteurs resserrent les rangs et se mobilisent mieux qu'auparavant, pour continuer sur la fondation du PPEA 1, à construire l'édifice du secteur de l'eau et de l'assainissement dans notre pays, avec le PPEA 2 que les acteurs attendaient de tous les vœux. Il est désormais là avec comme objectifs, d'assurer l'accès durable de tous les Béninois à l'eau et à l'assainissement. Mais, il lui faudra combler les attentes de tous les acteurs, qui espèrent voir la gouvernance du secteur s'améliorer avec une reddition des comptes mieux partagée de tous. De même, les défis liés au fonctionnement des organes institués par la loi n°044-2010 portant gestion de l'eau en République du Bénin et la mise en œuvre effective de la GIRE du sommet à la base, doivent être relevés. C'est à ce prix que le PPEA 2 comme son ancêtre le PPEA 1, comptera ses acquis à l'heure du bilan pour le bien de tous.

**Armand HOUANYE**

**Coordonnateur du PNE-Bénin**

#### Sommaire :

- Editorial
  - Cap sur le PPEA 2 .....P. 2
- Actualité
  - Des enfants Avocats de l'eau mettent à profit leurs vacances .....P. 3
  - L'état d'avancement des actions pilotes de démonstration de la GIRE apprécié .....P. 4
  - Intégration de la GIRE dans les outils de développement local .....P. 5
  - Les principes de durabilité Financière, Institutionnelle, Environnementale, Technologique et Sociale (FIETS) .....P. 6
  - 1ère Session de la Plateforme Consultative Technique Bénin-Pays-Bas dans le secteur de l'eau et de l'assainissement .....P. 7
- Parole aux acteurs
  - « Le PHAC est un précieux document de planification sectorielle facilitant la reddition de comptes aux populations » .....P. 8
- Tribune des partenaires
  - Le CEPEPE : ancrage de l'ASP-EA .....PP. 9-10
- Analyse
  - Programme Pluriannuel d'appui au secteur de l'Eau et de l'Assainissement II .....P. 11
- CONSEILS ET INNOVATIONS
  - TIPPY TAP : un dispositif de lavage des mains à l'eau et au savon .....P. 12



## Les Pages Bleues

### Siège

Placodji (Cotonou)  
01BP 4392 Cotonou (RB)  
Tél : (229)21311093  
E-mail : contact@gwppnebenin.org  
Site Web : www.gwppnebenin.org

### Directeur de Publication

Armand K. HOUANYE

### Equipe de Rédaction

Aurore E. BLOKOU (PNE-Bénin)

Rachel ARAYE K. (PNE-Bénin)

KITI Bonaventure (RJBEA)

Alain TOSSOUNON (RJBEA)

Adrien SODOKIN (DG Eau)

Gabriel KPADONOU HOUNSA (DHAB)

### Conception graphique

Afriq Edi-Com

# Actualité

## Sensibilisation et éducation à la GIRE

### Des enfants «Avocats de l'eau» mettent à profit leurs vacances

*Du lundi 03 au vendredi 07 septembre 2012, s'est déroulée à l'Institut Universitaire de Technologie (IUT) de Lokossa la première édition du camp de vacances des « Clubs des enfants Avocats de l'eau » du Bénin. Pour cette première expérience, les enfants de six écoles pilotes de trois communes des départements du Mono et du Couffo accompagnés de leurs enseignants, ont été mobilisés.*



**Photo de famille des enfants avec leurs enseignants**

L'objectif général du camp de vacances est de contribuer à l'amélioration des pratiques d'usage et de gestion de l'eau non seulement en milieu scolaire mais aussi sur l'ensemble des territoires communaux de mise en œuvre du projet MYP II que sont Athiémé, de Lokossa et de Dogbo. Une initiative qui s'inscrit dans le cadre de l'évaluation de l'opération-

nalisation des « Clubs des enfants Avocats de l'eau » après deux années de mise en œuvre de l'initiative. En effet, il s'est révélé nécessaire d'actualiser et de renforcer les connaissances des membres et de l'équipe d'encadrement de proximité d'une part, et de donner aux enfants des clubs l'opportunité de brassage et de partage d'expériences d'autre part.

#### Les « clubs des enfants Avocats de l'Eau » ?

Les « Clubs d'Enfants Avocats de l'eau » dont le fonctionnement est basé sur un système d'éducation par les pairs, est une initiative mise en place par école pilote, pour renforcer les compétences développées chez les enfants, au sein de l'école et dans leurs familles respectives. Ces écoles pilotes sont également dotées d'ouvrages simples d'approvisionnement en eau potable (postes d'eau potable) et de dispositifs adéquats d'assainissement de base (latrines, dispositifs de lavage des mains, etc.).

Les clubs Avocats de l'eau sont des groupes de trois élèves constitués au sein de chaque classe, ayant chacun un rôle bien défini. On distingue un président du club qui est chargé du suivi du bon fonctionnement du club ; un responsable Eau qui est chargé du suivi de la bonne gestion du poste d'eau potable de la classe et de son entretien, et enfin le troisième est le responsable hygiène et assainissement, chargé de la propreté de la classe, et du respect des règles d'hygiène et surtout du lavage des mains chez ses camarades.

Les clubs encadrés par les enseignants responsables d'hygiène de chaque groupe scolaire, reçoivent régulièrement l'appui des animateurs des Partenariats Locaux de l'Eau (PLE) de ces communes.

C'est au regard des résultats de l'évaluation faite au mois de mai 2012 que le PNE-Bénin et l'ONG Belge PROTOS ont initié la première édition du camp de vacances des « Clubs des enfants Avocats de l'eau ».

Ainsi pendant cinq jours, les écoliers membres des clubs des six écoles des deux départements ainsi que les membres du corps d'encadrement ont suivi des communications accompagnées de discussions d'approfondissement des thématiques développées, produit des dessins et écrit des textes de chants, de poèmes, de contes ainsi que des synopsis montés en sketch sur des aspects en rapport avec la problématique de l'eau. Ils ont également eu droit à des séances de divertissement avec des projections de documentaires sur l'eau, l'hygiène et la santé. La visite de l'unité de production de la Société Béninoise de Brasserie de Possotomé a été un temps fort de ce camp au cours duquel, les enfants ont touché du doigt, un exemple de valorisation de l'eau d'une source. Enfin, les membres des « Clubs d'Enfants Avocats de l'eau » et leurs encadreurs ont rencontré les premiers responsables chargés de la gestion du secteur que sont les Maires et les cadres des administrations locales des

communes concernées, les responsables des services déconcentrés de l'Etat dans les domaines de l'eau et de l'assainissement de base. Ils ont également échangé avec eux sur les divers problèmes liés à l'eau et l'assainissement.

A la cérémonie de clôture du camp, les enseignants ont recommandé que les acquis du camp soient partagés avec les autres enseignants de leurs écoles, et qu'une partie du matériel reçu, il y a deux ans et qui est hors d'usage, soit renouvelée. Aussi, souhaitent-ils la mise à disposition du matériel didactique manquant, du fait de l'agrandissement des groupes scolaires et d'un cahier de charge et de suivi de activités pour les enseignants afin de leur faciliter le suivi-évaluation au cours de l'année. Après avoir également recommandé l'élaboration d'une feuille de route pour la mise en œuvre des activités post-camp, l'innovation des clubs lors des occasions telles : la Journée mondiale de lavage des mains, la journée nationale de l'hygiène et de l'assainissement, la Journée Mondiale de l'Eau et autres occasions, ils ont émis le vœu de voir le camp de vacances s'organiser à la fin de chaque année scolaire.

**Aurore EGOUNLETY  
BIOKOU  
Responsable  
à la Formation et  
Communication  
du PNE-Bénin**

# Actualité

## 2ème session du Conseil National de Coordination et de Suivi (CNCS)

### L'état d'avancement des actions pilotes de démonstration de la GIRE apprécié

**Le Conseil National de Coordination et de Suivi (CNCS) des initiatives pilotes GIRE a tenu, le vendredi 07 août dernier à la préfecture de Parakou, sa deuxième session ordinaire. C'était en présence des autorités préfectorales, des maires des communes cibles, des représentants des services déconcentrés de l'état, des membres des Partenariats Locaux de l'Eau (PLE) des trois Initiatives Pilotes, du Secrétariat Exécutif du PNE-Bénin et du représentant de l'Ambassade des Pays-Bas.**



Les participants sur le site ...



... avec les autorités locales engagées

Procéder à la présentation de l'état d'avancement technique et financier de la mise en œuvre des trois initiatives pilotes et délibérer sur les orientations stratégiques éventuelles à adopter pour la suite des activités. C'est l'objectif de cette deuxième session qui s'est tenue deux ans après le début de la phase expérimentale de ces actions pilotes de démonstration. L'heure était donc au bilan à mi-parcours pour les membres du Conseil.

Mais avant les travaux de la session proprement dite, les participants ont visité le site du barrage de l'Okpara, un des trois sites pilotes de démonstration GIRE. Destiné à permettre aux membres du Conseil, d'appréhender les différents problèmes que connaît le barrage et qui justifient son choix comme site pilote et les mesures de sauvegarde qui sont entreprises, un premier arrêt a été marqué au niveau du nouveau circuit

du couloir de transhumance des bétails. Selon le président du Partenariat Local de l'Eau (PLE), le tracé de ce nouveau couloir vise à protéger le barrage. Un barrage qui constitue, la principale source d'approvisionnement en eau des communes de Parakou, Tchaourou et N'Dali, regroupées au sein de Territoire de Développement de l'Ouémé Supérieur.

En effet, c'est l'une des mesures prises pour répondre aux problèmes d'érosion/destruction de la forêt galerie et de pollution auxquels est exposé le barrage. Ensuite, les participants ont visité respectivement le site de 4,5ha reboisé en *Khaya senegalensis*, le lavoir réalisé au niveau du village de Kpassa et le couloir de passage en cours d'installation.

Le lancement des travaux a été marqué par quatre allocutions. Après le mot de bienvenue du deuxième adjoint au Maire de Parakou, le coordonnateur du PNE-

Bénin, a fait la genèse de la GIRE dont le processus d'appropriation timide au départ, a connu une avancée à partir de 2010. Au nombre des progrès réalisés par la République du Bénin dans le cadre de l'opérationnalisation du processus GIRE, il a énuméré l'adoption de la Politique nationale de l'eau, l'adoption d'une loi portant gestion des ressources en eau en harmonie avec les principes fondamentaux de la GIRE et l'élaboration du Plan d'Action National de Gestion Intégrée des Ressources en Eaux (PANGIRE).

Aujourd'hui, soulignant qu'il convient d'aller plus loin avec les actions pilotes de démonstration, et revenant sur les objectifs de la session, il a indiqué que pour le PNE, la durabilité des actions mises en œuvre est une préoccupation majeure. C'est ce qui justifie l'organisation les 03, 04 et 05 septembre dernier, d'une session de formation au profit des points focaux communaux, des démembrements locaux du PNE- Bénin sur l'intégration de la GIRE dans les outils de développement local. Selon lui, la tenue de cette session vient confirmer la volonté du PNE-BENIN, à concrétiser ses engagements dans le cadre de la convention qui lie l'Ambassade des Pays-Bas au PNE- Bénin pour la mise en œuvre du Programme Pluriannuel d'Appui au secteur de l'Eau et de l'Assainissement. Le Coordonnateur Armand HOUANYE a, pour terminer, souhaité que les expériences entamées soient couronnées de succès et cela dans le temps. Dans son

intervention, le représentant de l'Ambassade des Pays-Bas et Expert eau et assainissement, Camille DANSOU, tout en rappelant les multiples actions de l'Ambassade des Pays-Bas pour améliorer l'accès de toutes les populations à l'eau sur l'ensemble du territoire national, il a invité les communes à jouer pleinement leur partition en apportant leur contribution financière et en œuvrant pour la recherche d'autres sources de financement. Les participants ont poursuivi les échanges dans les groupes de travail après de riches communications.

#### Un bilan à mi-parcours satisfaisant

Différentes communications portant sur l'état d'avancement technique et financier de chaque initiative ont permis aux membres du Conseil, de s'imprégner de l'évolution de la mise en œuvre de chaque action pilote. De façon générale, le bilan fait par rapport aux différents résultats attendus, au 30 juillet 2012 donne des taux d'exécution physique et financière estimés respectivement à 72% et 65% pour l'initiative pilote GIRE Fourigninkère, 75% et 65% pour l'initiative GIRE Okpara et 60% et 50% pour celle de la Lagune de Porto-Novo.

On note comme acquis au niveau des trois initiatives, la mise en place d'un cadre institutionnel pour le suivi de la mise en œuvre des activités des initiatives, la réalisation des activités de reboisement et de protection des ressources, la réalisation des séances de sensibilisation en vue d'un changement de comportement au niveau local, la mobilisation des écoles et collèges des villages riverains autour de la protection des ressources, l'élaboration des outils PHAST sur les pratiques et techniques de potabilisation de l'eau de la rivière de Fourigninkère.

**Alain TOSSOUNON  
RJBEA**

#### Les recommandations

- La libération dans un bref délai de la contribution financière des communes bénéficiaires des initiatives pilotes. Celle-ci pourrait conditionner la poursuite de l'appui par l'Ambassade des Pays-Bas au financement de la mise en œuvre des trois initiatives pilotes.
- La célérité dans la mise en œuvre des activités pour le reste de l'année.
- La libération effective de la contribution de la SONEB,
- L'intensification de la collaboration entre la SONEB et les institutions mises en place,
- Le développement d'un mécanisme de gestion des sites de restauration par les communes après le projet.

# Actualité

## Intégration de la GIRE dans les outils de développement local

# Les capacités d'une trentaine d'acteurs locaux renforcées

*Du 3 au 5 Octobre 2012, le centre Henri VIGNONDE de Lokossa a abrité l'atelier de renforcement des capacités des acteurs locaux des départements Mono-Couffo, Zou-Collines et Atlantique-Littoral sur «l'intégration de la GIRE dans les outils de développement local».*



**Vue partielle des participants à la session de formation**

Organisée par le PNE-Bénin, la session de formation a regroupé les Chefs Service Technique (CST) et Développement local et Planification (SDLP) des mairies de Zogbodomey, Athiémé, Dogbo, Lalo, Adjarra et Sô-Ava ; les membres des Partenariats Locaux de l'Eau (PLE) du Mono, du Couffo, de l'Atlantique-Littoral et du Zou-Collines et les Chefs Services Planification et Aménagement du Territoire (C/SPAT) des préfectures du Mono-Couffo et du Zou-Collines. Au total, une trentaine d'acteurs ont pris part à cette session de formation.

Pendant les trois jours, les participants ont eu droit à des communica-

tions à partir desquelles ils ont suffisamment échangé avec les communicateurs et ont par la même occasion été convenablement informés sur la situation des ressources en eau du Bénin, l'importance de l'eau dans le développement local ; les enjeux et défis de la gestion de l'eau au niveau local ; l'historique de la GIRE au Bénin ; le cadre juridique et institutionnel – cadre politique et stratégique et les instruments de la mise en œuvre de la GIRE au Bénin ; et enfin la démarche de prise en compte de la GIRE dans le développement local. Les travaux de groupe programmés à cet effet ont également permis aux participants d'appliquer la prise en

compte de la GIRE dans les outils de développement local tels que les Plans de Développement Communal. Ainsi, ils ont travaillé sur les PDC 2ème génération des communes d'Adjarra et d'Athiémé en cours d'élaboration et celui de la commune de Zogbodomey déjà élaboré. A l'issue de la session, plusieurs recommandations ont été faites par les participants. Elles visent entre autres à mener des actions d'information et de sensibilisation à l'endroit des élus locaux sur la mise en œuvre de la feuille de route élaborée à la fin de l'atelier d'une part et à plaider pour l'intégration de la GIRE dans le guide d'élaboration des Plans de Déve-

loppement Communaux (PDC) d'autre part.

Il convient de souligner que la session de formation a été animée par une équipe de facilitateurs pluridisciplinaires bien imprégnés du processus d'élaboration des outils de développement local et maîtrisant les questions liées à la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) au point où elle a pris fin à la grande satisfaction des participants qui ont pris l'engagement d'en faire une restitution et de mettre en œuvre la feuille de route élaborée à la fin de l'atelier.

**Rachel ARAYE KPANOU**  
AT/PNE-Bénin

# Actualité

Principes de durabilité Financière, Institutionnelle, Environnementale, Technologique et Sociale (FIETS)

## Une trentaine d'acteurs formés

**Du 8 au 10 Août 2012, s'est tenue à l'INFOSEC à Cotonou, une session de formation des membres de l'Alliance WASH-Bénin sur les principes de durabilité Financière, Institutionnelle, Environnementale, Technologique et Sociale (FIETS) de l'Alliance WASH-Néerlandaise.**



Photo de famille des participants à la session de formation

**R**enforcer les capacités des membres de l'alliance WASH-Bénin en matière de compréhension et d'opérationnalisation des principes de durabilité FIETS. Tel est l'objectif de la session de formation organisée par le Partenariat National de l'Eau

du Bénin (PNE-Bénin) en collaboration avec l'ONG Belge PROTOS et l'ONG DCAM-BETHESDA au profit des membres de l'Alliance WASH-Bénin (EAA, PROTOS, DCAM-BETHESDA, HELVETAS, CEBEDES, BUPDOS et PNE-Bénin). Il est important de signaler

### Principes de durabilité FIETS

La durabilité financière porte sur la création du potentiel financier local pour le renforcement des initiatives dans les domaines de l'eau, l'assainissement et de l'hygiène.

La durabilité institutionnelle s'intéresse aux interventions qui assurent la fonctionnalité de systèmes et de procédures au niveau local d'une part ; et qui répondent à la demande des usagers des services WASH d'autre part.

La durabilité environnementale nécessite une approche systématique pour assurer la gestion des ressources en eau et des services WASH pour les générations actuelles et celles futures, tout en répondant au déficit/ à la rareté et à la pollution des sources d'eau.

La durabilité technologique met l'accent sur la promotion des technologies watsan qui intègrent les installations de collecte de l'eau (comme les pompes à eau manuelles, les ouvrages de collecte des eaux de pluie, les points d'eau etc.) et l'assainissement adéquat (comme les toilettes ainsi que la collecte, le traitement et la réutilisation des eaux usées).

La durabilité sociale est relative aux dimensions sociales et culturelles, aux convictions politiques et religieuses, aux attitudes, aux pratiques et aux droits des acteurs des services WASH.

que l'Alliance WASH-Bénin est un consortium d'ONG nationales et internationales intervenant dans le secteur Alimentation en Eau Potable, Hygiène et Assainissement (AEPHA) et qui met en œuvre le Programme WASH-Bénin (2011-2015). Financé par l'Alliance WASH Néerlandaise qui regroupe six grandes organisations (SIMAVI-AKVO-ICCO-WASTE-RAIN-AMREF) ayant une longue expérience dans les services WASH et uni leurs forces à travers cette alliance, ce programme repose sur cinq principes fondamentaux de durabilité dénommés «FIETS» : Financière, Institutionnelle, Environnementale, Technologique et Sociale sur lesquels les membres de l'Alliance WASH-Bénin ont été formés.

Cette session de formation a regroupé une trentaine d'acteurs constituée des membres de l'Alliance WASH-Bénin, des représentants des quatre mairies de la zone de concentration du programme WASH-Bénin (Sinendé-Kouandé-Kérou-Parakou) ; des ministères en charge de l'eau et de l'assainissement et de quelques ONG partenaires (ICA Bénin – GOVADES).

La session de formation a été animée à travers des communications suivies de débats, ainsi que des travaux de groupe dont les résultats ont été restitués en plénière. Elle a permis aux participants de découvrir les principes de durabilité FIETS dans la dimension théorique, de faire des applications à travers les activités mises en œuvre par domaine d'activités (GIRE/ Gouvernance/Plaidoyer ; Hygiène/Assainissement et Alimentation en Eau Potable) et de proposer des actions pilotes d'expérimentation de chaque principe de durabilité FIETS.

Plusieurs recommandations ont été faites au cours de la session de formation. Elles visent notamment à élaborer et vulgariser un support de communication sur les principes de durabilité FIETS d'une part, et à améliorer le système de suivi de l'Alliance WASH-Bénin pour une durabilité du secteur AEPHA d'autre part.

Cette session de formation a pris fin avec une satisfaction des participants dont les attentes ont été comblées.

Rachel ARAYE KPANOU  
AT/PNE-Bénin

# Actualité

## 1ère Session de la Plateforme Consultative Technique entre le Royaume des Pays-Bas et la République du Bénin dans le secteur de l'eau et de l'assainissement

### D'importantes recommandations pour intensifier la coopération bilatérale

**Démarrée le lundi 08 octobre 2012, la 1ère session de la Plateforme consacrée à l'identification des opportunités pouvant faire l'objet de Partenariats fonctionnels entre les acteurs publics et privés des Pays-Bas et du Bénin, pour soutenir la coopération bilatérale dans le domaine de l'eau et les domaines connexes, a pris fin le vendredi 12 octobre 2012 dernier au Marina Hôtel de Cotonou. D'importantes recommandations ont été faites par les participants, pour renforcer et soutenir de façon intégrée cette coopération..**

Les travaux de la première session de la Plateforme ont abouti à la formulation d'une série de recommandations relatives aux problématiques complexes en rapport avec la pollution des plans d'eau, les inondations, la gestion des eaux usées et des déchets solides ménagers et industriels. Elles ont également

traité i) à l'approvisionnement en eau potable, ii) au développement du transport fluvial et de l'écotourisme, iii) aux opportunités et instruments financiers, iv) à l'environnement des affaires, v) au processus de développement de l'Institut National de l'Eau, et vi) au renforcement des capacités des acteurs des systèmes d'eau



Photo des membres de la Plateforme

tué des visites de terrain centrées sur des problèmes spécifiques. Ainsi, ils se sont rendus sur le sous-complexe lagunaire de Cotonou-lac Nokoué ; le site de traitement des boues de vidange d'Ekpè-Djeffa ; le Centre d'enfouissement sanitaire des déchets ménagers de la ville de Cotonou situé à

#### L'intégralité des recommandations

Tout en appréciant les priorités du cadre de coopération dans le secteur de l'eau entre les deux pays sur la période 2013-2015 à savoir la gestion intégrée des ressources en eau ; la sécurité alimentaire, l'eau et l'assainissement, les membres de la Plateforme recommandent :

- ❖ la mise en place de solutions intégrées et durables en réponses aux problématiques complexes en rapport avec la pollution des plans d'eau, les inondations, la gestion des eaux usées et des déchets solides ménagers et industriels, a travers une plus grande implication du secteur privé ;
- ❖ la valorisation des ressources en eau pour l'approvisionnement en eau potable et a des fins économiques de sécurité alimentaire, de développement du transport fluvial et de l'écotourisme, sur la base d'une meilleure connaissance des besoins en eau, des aspects socioéconomiques et des opportunités d'accompagnement pour le secteur privé.
- ❖ la documentation et la dissémination des informations, ainsi que l'accompagnement pour l'accès aux opportunités et instruments financiers (NICHE, ORIO, PSI, PUM...) disponibles pour soutenir le secteur privé dans le développement des affaires économiques liées à l'eau à l'assainissement dans les deux pays ;
- ❖ l'amélioration de l'environnement d'affaires, avec la mise en place de mesures incitatives, pour le développement des projets auxquels participera le secteur privé des deux pays pour la mise en place et le développement des capacités des stations de traitement de boues de vidange, le traitement et la valorisation des eaux usées industrielles et de navires ;
- ❖ l'accélération du processus de développement de l'Institut National de l'Eau pour un accompagnement efficient aux acteurs publics et privés du secteur ;
- ❖ l'établissement de partenariats en vue du renforcement des capacités des acteurs des systèmes d'eau potable et d'assainissement ;
- ❖ la mise en place d'un forum d'affaires pour renforcer la prise d'initiatives dans le sens de création de partenariats Public-Public, Prive-Prive et Public-Prive favorables a promotion des secteurs eau et assainissement, et a la valorisation économique de l'eau.

potable et d'assainissement et au forum d'affaires pour renforcer la prise d'initiative dans le sens de la création de partenariats entre les acteurs publics et privés.

Quatre temps forts ont marqué le déroulement de cette session. L'atelier élargi des acteurs publics et privés des deux pays tenu le 8 Octobre 2012 et qui a connu la présence active et continue de 45 participants représentant les secteurs publics et privés à divers niveaux. Ce fut l'occasion pour les participants d'échanger sur la coopération bénino-néerlandaise dans le secteur de l'eau. Ils en ont profité pour passer en revue les acquis de la coopération et abordé les perspectives y afférents ainsi que les contributions potentielles de la Plateforme. Après l'atelier, les membres de la plateforme ont tenu le mardi 9 octobre, la première réunion de la Cellule de Pilotage de la Plateforme afin de s'approprier le Mémoire d'Entente signé entre les deux Etats pour formaliser la Plateforme et prioriser les domaines potentiels de partenariat ciblés sur la période 2013-2015. En vue d'un ciblage des accompagnements que la Plateforme pourrait mettre en place ses membres ont effec-

tué des visites de terrain centrées sur des problèmes spécifiques. Ainsi, ils se sont rendus sur le sous-complexe lagunaire de Cotonou-lac Nokoué ; le site de traitement des boues de vidange d'Ekpè-Djeffa ; le Centre d'enfouissement sanitaire des déchets ménagers de la ville de Cotonou situé à Ouessè dans la commune de Ouidah ; et ont parcouru le tronçon Ouidah-Fidjrossé appelé à abriter le site du Projet de la Route des Pêches au Bénin. Enfin, le quatrième temps fort de la session est constitué des rencontres qu'ils ont eues avec l'Ambassadeur du Royaume des Pays-Bas près le Bénin, les autorités ministérielles, les responsables des laboratoires de l'Université d'Abomey-Calavi intervenant dans le secteur de l'eau, les acteurs du secteur privé et du Conseil National du Patronat du Bénin. D'autres partenaires techniques et financiers du secteur de l'eau au Bénin ont également été rencontrés.

Il faut noter qu'au terme des travaux de la session, le Secrétariat Technique de la Plateforme conjointement animé par les Partenariats Nationaux de l'Eau du Bénin et des Pays-Bas, a donné une conférence de presse pour partager les résultats et les recommandations de cette 1ère session avec les acteurs des médias et ceux du secteur de l'eau au Bénin.

**KITI Bonaventure  
RJBEA  
&  
Rachel ARAYE KPANOU**

# Parole aux acteurs

## Entretien avec le Maire de la commune de Sinendé

« Le PHAC est un précieux document de planification sectorielle facilitant la reddition de comptes aux populations »

**La gestion efficace d'une commune nécessite l'existence d'outils de planification. Conscient de cette exigence, SERO YERIMA Aboubakari, économiste gestionnaire de formation et Maire de la commune de Sinendé depuis le 29 juin 2008, s'est engagé résolument dans l'élaboration du Plan d'Hygiène et d'Assainissement de sa commune avec l'appui de HELVETAS Swiss Intercooperation. A travers cet entretien qu'il a bien voulu accorder aux éditions les « Pages Bleues », SERO YERIMA Aboubakari, par ailleurs président de l'Association pour le Développement des Communes du Borgou (ADeCoB) depuis décembre 2011, partage avec nous le contenu de cet important document, les activités prévues, ses avantages et les dispositions prises par la commune pour rendre disponible sa part de budget.**



**La commune de Sinendé dispose désormais d'un Plan d'hygiène et d'Assainissement Communal (PHAC). En quoi consiste-t-il ?**

Outil légal de planification et de gestion des interventions des différents acteurs dans le développement de la commune en matière d'hygiène et d'assainissement, le PHAC est un document précieux de planification sectorielle sur une durée déterminée. Il est le résultat de la vision et des stratégies de gestion du secteur voulues par la commune. En ce qui nous concerne, la durée est de Cinq (05) ans (2012 à 2016). Son objectif est de contribuer à l'amélioration du cadre de vie par le développement d'un accès durable et équitable aux services d'hygiène et d'assainissement adéquats pour un meilleur bien-être économique et sanitaire des populations. Notre PHAC comporte sept composantes essentielles que sont la gestion des eaux usées et des excréta dans les ménages et les lieux collectifs (écoles, marchés, etc.) ; la gestion des déchets solides dans les ménages et les

lieux collectifs (écoles, marchés, etc.) ; la gestion des déchets biomédicaux ; la maîtrise des eaux pluviales ; les capacités communales de gestion du sous secteur HA ; le lavage des mains et autres bonnes pratiques d'hygiène dans les ménages et les lieux collectifs (écoles, marchés, gares routières) ; et enfin la communication et le plaidoyer.

**Quels avantages tirez-vous de l'élaboration de ce document ?**

Les avantages tirés de l'élaboration de ce document sont nombreux. D'abord, ce document vient compléter le Plan de développement communal (PDC) en ce qui concerne ce secteur. Il nous évite la navigation à vue en nous permettant d'élaborer une priorisation annuelle des investissements dans le secteur. Aussi, nous aide-t-il à mieux répartir spatialement et équitablement les réalisations de la commune dans le domaine de l'hygiène et l'assainissement. Ce document nous facilite également la recherche de financement et nous permet de gagner la confiance des Partenaires Techniques et Financiers. Cela nous a permis de nous rendre compte des capacités de Helvetas, le partenaire stratégique qui nous a accompagnés financièrement et techniquement dans l'élaboration du PHAC. L'autre élément très important est la participation des populations à l'élaboration de cet outil et leur incitation progressive à l'écocitoyenneté. Enfin, notons que le PHAC est un précieux document de planification sectorielle facilitant la reddition de comptes aux populations et que, de ce point de vue, il permettra de créer une synergie entre les divers intervenants dans le secteur de l'hygiène et de l'assainissement.

**Quelle est la répartition du**

**budget de mise en œuvre des activités inscrites au PHAC entre les différents acteurs ?**

Je voudrais avant tout rappeler que le budget total de mise en œuvre des activités inscrites au PHAC est de 2 028 634 600 FCFA dont 2 009 670 600 FCFA pour les Investissements et 18 964 000 FCFA pour le fonctionnement. Les différents acteurs identifiés et retenus au cours du processus d'élaboration du PHAC sont la mairie, les Partenaires Techniques et Financiers, la coopération décentralisée/Diaspora, l'Etat et les populations. Au cours du processus d'élaboration du PHAC, il a été convenu que la part du budget supportée par la mairie serait de 17% pendant que celle de l'Etat serait d'environ 63%. Les parts des Partenaires Techniques et Financiers, de la coopération décentralisée/Diaspora et des populations sont respectivement de 11% ; 4% et 5%.

**Quelles sont les dispositions prises par la commune pour rendre disponible sa part de budget ?**

Au nombre des dispositions prises par la commune, nous pouvons citer : le projet de communication pour l'adoption par le conseil communal d'une dotation d'au moins 5% du budget communal au secteur de l'hygiène et de l'assainissement à partir du budget de 2013 ; le renforcement des capacités du service de mobilisation des ressources de la commune pour une meilleure maîtrise du potentiel fiscal et non fiscal en vue d'un accroissement du taux de recouvrement des recettes propres ; l'aménagement des infrastructures marchandes pour motiver les contribuables à payer les taxes.

**Quelles sont les activités déjà réalisées et les résultats obtenus dans la mise en œuvre**

**de ce plan ?**

Au cours de cette année 2012, nous avons réalisé plusieurs activités. Nous avons construit avec l'appui financier de Helvetas, un site de décharge temporaire et un autre de décharge définitive de déchets solides ménagers en cours d'aménagement. Toujours avec l'appui du programme WASH de Helvetas, le programme ASEHA de la coopération suisse et les prêtres catholiques, nous avons réalisé 24 modules latrines VIP à 4 cabines. Avec l'appui de l'ambassade des Pays-Bas, 6 modules latrines VIP à 4 cabines ont été construites. Dans le cadre du FAST TRACK, nous avons construit 2 modules latrines VIP à 4 cabines. Huit latrines ECOSAN ont été réalisées avec l'appui de l'ONG Helvetas dans le cadre du programme WASH. Aussi, a-t-elle appuyé la commune, au cours de cette année, à construire 7 modules d'urinoirs à 4 cabines au niveau des marchés, 62 lavoir-puisards pour les ménages et à acquérir des matériels de précollecte d'ordures ménagères dont 03 charrettes motorisées.

**Votre mot de fin...\***

Je voudrais saisir l'opportunité que vous m'offrez pour exprimer aux Partenaires Techniques et Financiers qui acceptent nous accompagner dans notre lutte contre la pauvreté en général et dans le domaine de l'hygiène et de l'assainissement en particulier, la gratitude des populations de la commune de Sinendé. Nous adressons spécialement nos sincères remerciements à Helvetas Swiss Intercooperation qui a vu juste en mettant au service de nos populations, ses compétences et ses capacités ainsi que ses ressources humaines et financières pour l'élaboration de cet outil indispensable pour notre gouverne communale. Disons que Helvetas est le chef de file des PTF de la commune dans le secteur de l'hygiène et de l'assainissement. Nous appelons toutes nos populations à la mobilisation sociale et financière pour faire de ce document, un repère pour nous créer un cadre de vie plus sain.

**Alice CHABI K.  
Helvetas Parakou**



# Tribune des partenaires

## APPUI AU SECTEUR PRIVE INTERVENANT DANS LE DOMAINE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT (ASP-EA)

### LE CEPEPE, UN ANCRAGE DE GRANDE FACTURE POUR DES RESULTATS PROBANTS

*Dans l'optique d'accompagner efficacement la dynamique du secteur de l'eau et de l'assainissement, le dispositif d'appui au secteur privé intervenant dans le domaine de l'eau et de l'assainissement (ASP-EA) a été mis en place depuis 2003. L'objectif de cet appui est de renforcer la qualité des prestations et la robustesse des opérateurs privés intervenant dans le domaine de l'eau et de l'assainissement.*

**A**ncré au Centre de Promotion et d'Encadrement des Petites et moyennes Entreprises (CePEPE), le dispositif de l'ASP-EA a pour structure d'exécution des activités opérationnelles le CePEPE.

Créé en 1989, le CePEPE a pour mission la promotion de l'entreprenariat privé. Il a donc le statut d'une association du type loi 1901 reconnue d'utilité publique, avec pour principales activités :

- ✓ les études et assistance pour la création, la réhabilitation ou le développement des PME/PMI : faisabilité - bancabilité - recherche de financement – appui-conseil en gestion ;

- ✓ l'appui-conseil et le suivi des projets / marchés, la formation à la création et à la gestion d'entreprises, les

formations spécifiques et formation au développement de l'esprit d'entreprise ;

- ✓ la gestion du Fonds National de Garantie et d'Assistance aux Petites et Moyennes Entreprises (FONAGA) : garantie pour les prêts consentis par les banques aux PME/PMI nationales, cautions exigées par les Maîtres d'Ouvrages ;

- ✓ la gestion de projets d'appui à l'entreprenariat privé.

#### LES ACQUIS DE L'ASP-EA

Grâce au dialogue entre le secteur public et le secteur privé, les acquis de l'ASP-EA sont de divers ordres. On retiendra essentiellement les suivants :

- ✓ Mise en place d'une base de données : pour suivre l'évolution annuelle des réalisations et la contribution



**Le CEPEPE : un centre important dans le renforcement des capacités des PME**

des opérateurs privés à la performance du secteur, une base de données a été mise en place. Le renseignement annuel de cette base sur le volume des marchés passés, leur allotissement, le chiffre d'affaires et la stabilité des entreprises dans le secteur, entre autres, permet de suivre et d'apprécier le niveau de réalisation de l'objectif de l'ASP-EA.

- ✓ Capacité d'intervention des entreprises améliorée : le volume des marchés exécutés dans le secteur qui était de 5 milliards en 2003 a atteint le pic d'environ 16,5 milliards en 2008 avant de chuter progressivement jusqu'à 8,2 milliards

environ en 2011. Ce pic est la preuve de la capacité des entreprises d'exécution ;

- ✓ Compétence des entreprises améliorée : le respect des délais d'exécution et la qualité des ouvrages se sont améliorés ;

- ✓ Capacité financière des entreprises encadrées améliorée : les opérateurs privés ont fait l'effort de payer une part progressive du coût de l'encadrement (1/3 au départ, et 3/5 actuellement) ;

- ✓ Spécialisation des entreprises : quelques entreprises se sont spécialisées dans le secteur ; notamment 6 à 8 pour la réalisation des adductions d'eau villageoises (AEV) et 3

# Tribune des partenaires

## L'APPUI AU SECTEUR PRIVE INTERVENANT DANS LE DOMAINE DE L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT (ASP-EA) : UN DISPOSITIF QU'IL FALLAIT CREER

à 4 pour les forages ;

- ✓ Originalité de l'accompagnement mis en place : l'encadrement technique du CePEPE constitue un produit pertinent qui rassure les maîtres d'ouvrage, surtout qu'il permet de mobiliser facilement les cautions et autres garanties auprès des organismes spécialisés ;
- ✓ Renforcement du rapport client-prestataire : la qualité du dialogue entre le secteur public en charge de la passation des marchés et le secteur privé prestataire s'est améliorée en raison des débats et réflexions entre les représentants des deux parties au sein de la commission paritaire ;
- ✓ Meilleure implication de la société civile : les principales organisations professionnelles du secteur (ANECA pour les entreprises et ABE-SEA pour les bureaux d'études) ont bénéficié d'un renforcement de capacité et d'une meilleure implication à la gestion institutionnelle du secteur ;
- ✓ Expériences spécifiques : l'équipe technique du CePEPE a accumulé des expériences spécifiques dans le domaine des

appuis mis en place en faveur des opérateurs du secteur, notamment:

- ✓ les entreprises de réalisation des AEV,
- ✓ les fermiers d'AEV,
- ✓ les structures d'intermédiation sociales (SIS);
- ✓ Renforcement de l'implication du CePEPE à la réalisation des ouvrages : les appuis mis en place par le CePEPE facilitent l'exécution de la plupart des marchés du secteur. Le taux des marchés encadrés par le CePEPE a atteint 67% en 2010 contre 5 % en 2003 ;
- ✓ Intérêt accordé par les principaux PTF au financement de l'appui au secteur privé : Il s'agit notamment de la coopération Danoise, la coopération Hollandaise et la Banque Africaine de Développement.

### **PERSPECTIVES DE L'APPUI AU SECTEUR PRIVE DANS LE DOMAINE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT**

Le CePEPE compte poursuivre ses appuis par la consolidation de l'existant et l'offre de nouvelles compétences. En rapport avec les perspectives du PPEA II qui s'inscrit dans une approche

globale intégrant aussi bien l'eau, la sécurité alimentaire, l'hygiène, l'assainissement, les prestations du centre porteront sur :

- ✓ l'appui-conseil et l'encadrement des opérateurs, intégrant l'accompagnement pour l'accès aux services financiers nécessaires (cautions et facilités de trésoreries), sur les différents marchés que nécessitera la mise en œuvre du programme:
- ✓ études et réalisations classiques des ouvrages d'eau
- ✓ initiatives privées du volet sécurité alimentaire dans le bassin de l'Ouémé
- ✓ aménagements pour la maîtrise de l'eau aux fins agricoles
- ✓ etc.
- ✓ la consolidation des activités de formation et le renforcement de capacités spécifiques aux nouveaux intervenants :
- ✓ management et développement de l'esprit d'entreprise,
- ✓ maîtrise d'ouvrage communale : passation et gestion des marchés;
- ✓ formations spécifiques aux petits promoteurs d'activités génératrices de revenus autour des retenues d'eau et autres aménagements.

- ✓ Formations spécifiques des nouveaux acteurs à la veille citoyenne et au lobbying : ACEP, Social Watch, Comité du bassin de l'Ouémé, etc.

- ✓ l'appui spécifique aux SIS pour professionnaliser leurs activités et valoriser l'expertise de terrain qu'elles accumulent ;

- ✓ l'appui à l'organisation et au fonctionnement des groupements professionnels, de manière à créer un label de qualité des prestations et à rendre plus efficace le dialogue et le partenariat-public-privé (PPP) : l'ANECA, l'ABE-SEA (bureaux d'études), l'AFEB, les ONG ;

- ✓ l'appui à la densification des affaires pour les fermiers, et à un suivi technique et financier adapté aux réalités des ouvrages. Le secteur privé a fait la preuve de sa capacité à exécuter les marchés du secteur et y joue aujourd'hui un rôle très important. Il reste à espérer que l'Etat et les PTF investissent davantage dans le secteur pour insuffler une meilleure dynamique.

**Cyrille SEKE**  
**Secrétaire Exécutif**  
**de l'ASP-EA/CePEPE**

# Analyse

## Programme Pluriannuel d'appui au secteur de l'Eau et de l'Assainissement II

### Les grands défis à relever

**Démarrée en 2007 avec le soutien financier de l'Ambassade des Pays-Bas au Bénin, la première phase du Programme Pluriannuel d'appui au secteur de l'Eau et de l'Assainissement (PPEA I) va prendre fin en décembre 2012. Après celle-ci, une deuxième phase formulée par l'ensemble des acteurs du secteur ayant identifié d'importants défis à relever va débuter en janvier 2013.**



**Les acteurs au cours des travaux préparatoires pour le PPEA 2**

Le PPEA II dont la formulation s'est faite de façon participative a pour objectif de contribuer à la disponibilité de l'eau de qualité et en quantité acceptables pour satisfaire tous les usages sociaux, économiques et environnementaux dans un cadre de gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) et une réduction des risques liés à l'eau. Il vise à contribuer également à la sécurité alimentaire et nutritionnelle de la population par une meilleure valorisation des ressources en eaux dans un cadre GIRE ; à l'augmentation équitable et durable de l'accès à l'eau potable en zone rurale ; au renforcement de la promotion d'hygiène et l'augmentation équitable et durable de l'accès à un assainissement de base adéquat. Et, enfin à l'amélioration du niveau d'accès à l'eau potable et à l'assainissement des eaux usées en zone urbaine. Le PPEA II est constitué de cinq composantes ancrées institutionnellement dans les structures administratives et techniques régulières du secteur public, relevant des domaines d'activités de chacune des composantes. Ces composantes sont : « La gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) », « L'eau et la

sécurité alimentaire », « L'approvisionnement en eau potable en zone rurale », « La promotion de l'hygiène et l'assainissement de base » et « L'approvisionnement en eau potable et l'évacuation et traitement des eaux usées en zone urbaine ».

Au regard des insuffisances du PPEA I, le PPEA II voudrait aider à relever les défis majeurs de la transition vers la GIRE, de la problématique de développement du secteur agricole et la sécurité alimentaire, de l'AEP en zone rurale, de l'hygiène et de l'assainissement de base (HAB). L'assainissement en zone urbaine, la durabilité, le genre et la bonne gouvernance sont aussi des défis majeurs que le PPEA II entend aider à relever. Pour ce faire, il met l'accent sur l'approche intégrée pour les zones deltaïques (le fleuve Ouémé et le lac Nokoué avec ses exutoires vers la mer), la gouvernance et la diplomatie en matière de gestion de l'eau, l'optimisation de l'utilisation de l'eau dans l'agriculture et les innovations technologiques et institutionnelles en faveur de la durabilité des résultats attendus et des infrastructures installées.

#### Quelques acquis

#### importants....

Constitué de quatre composantes, le PPEA I a contribué à une amélioration significative de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement selon des modalités qui renforcent l'approche programme, l'appui budgétaire, la décentralisation, les aspects genre et changements climatiques, la réduction de la pauvreté et la gestion intégrée des ressources en eau.

En effet, au niveau de la composante 1 intitulée « L'amélioration de la gestion des finances publiques », il a favorisé l'ouverture de fonds de concours et l'accélération des approbations de marchés au profit de la SONEB. Le comité de facilitation mis sur pied est souvent intervenu avec succès auprès des structures du ministère des finances pour l'amélioration de la gestion des finances publiques.

Au niveau de la composante 2 « Appui au développement de la maîtrise d'ouvrage communal dans les secteurs d'AEP », les Structures d'Intermédiation Sociale ont été, grâce à des formations, bien professionnalisées. Les communes, dans leur grande majorité, ont vu leurs capacités renforcées. 45% d'entre elles disposent de leur Plan Communal Eau (PC-Eau).

Au compte de la composante 3 libellée « Les investissements dans la recherche, le renforcement des capacités et l'infrastructure », la professionnalisation de la gestion des AEP a démarré grâce au projet « Programme Eau et Assainissement » (PEA) pilote dont la mise en œuvre va s'étendre sur trois ans. La DGEau a achevé les objectifs du Budget Programme par Objectifs en nombre de PEM. Dans l'optique d'atteindre les objectifs de cette composante, la SONEB fait, quant à elle, l'option de la délégation de la Maîtrise d'Ouvrage à une agence. Sur le plan de l'hygiène et de l'assainissement de base, les travaux sur crédits gérés par DHAB en 2008/09 sont achevés et réceptionnés, et ceux sous responsabilité des communes ont été réalisés en 2011.

Au titre de la composante 4 relative à « L'appui au processus de la gestion intégrée des ressources en eau », plusieurs acquis sont enregistrés et constituent des pas importants pour la gouvernance du secteur de l'eau à savoir : la mise en place d'un

environnement favorable à la GIRE au Bénin marqué entre autres par : i) l'adoption d'une politique nationale de l'eau en 2009 ; ii) le vote et l'adoption de la loi N°44-2010 portant gestion de l'eau au Bénin, iii) l'adoption de six décrets d'application de la loi sur l'eau et iv) l'adoption du Plan d'Action National de GIRE. En matière de formation, des sessions de renforcement des capacités ont été organisées pour le développement des capacités techniques des ministères sectoriels et des autres parties prenantes sur la GIRE, le développement des capacités de l'administration publique du secteur de l'eau, des communes et des ONG pour la prise en compte de la GIRE dans les politiques, les stratégies et les programmes touchant à l'eau. Grâce aux actions du PNE-BENIN, des actions pilotes de démonstration de la GIRE autour de trois sites à savoir, la retenue d'eau de l'Okpara dans la commune de Parakou (département du Borgou), la rivière Fourginkéré dans la commune de Natitingou (département de l'Atacora) et la lagune de Porto-Novo dans le département de l'Ouémé ont été expérimentées..

Toutefois, la mise en œuvre du PPEA I a connu certaines insuffisances. Il s'agit entre autres de la coordination globale du programme qui, pour une meilleure centralisation des informations et dans le sens de l'amélioration de la régulation des composantes, nécessite un renforcement. Le rôle d'assistance conseil des S-Eau/SHAB pour les communes et la tutelle des communes en matière d'AEP, la capacité limitée des communes à suivre les activités des SIS et gérer les contrats d'intermédiation sociale et la faible prise en compte de l'intégration des aspects genre et la lutte contre le VIH /SIDA dans la gestion des AEP sont également des insuffisances relevées au cours de la mise en œuvre du PPEA I.

Il ressort de toutes ces faiblesses observées que seul un engagement sincère et collectif à faire de l'eau l'affaire de tous permettra au Bénin d'atteindre les objectifs visés par le PPEA II. Le Bénin réussira-t-il à pérenniser les acquis du PPEA 1 et relever les défis du deuxième ?

**Bonaventure KITI  
RJBEA**

# Conseils et Innovations

## TIPPY TAP : un dispositif de lavage des Mains à l'eau et au savon facile à réaliser

Chers lecteurs,

La célébration de la 5<sup>ème</sup> édition du Lavage des mains à l'eau et au savon dans les communes de Dogbo, Athiémé et Lokossa a été marquée par l'introduction dans les écoles pilotes du Programme MYP2 exécuté par le consortium PNE-Bénin et PROTOS, d'un dispositif simple « **TIPPY TAP** », hygiénique, facile à utiliser et à reproduire par les apprenants des écoles.



Les apprenants en plein exercice de fabrication du dispositif TIPPY TAP



Les apprenants en pleine démonstration de l'utilisation du TYPPI TAP

- ❖ Le dispositif TYPPI TAP, est construit avec des matériels locaux (bois, bidon de 5 litres, corde, gravier, ...). Il fonctionne grâce à un levier en bois relié à un bidon de 5 litres contenant de l'eau propre suspendu à un bois horizontal. Une corde maintient en suspension un pain de savon accroché au bois horizontal. L'ensemble est supporté par deux bois verticaux fourchus. En actionnant le levier, le bidon s'incline et fait jaillir l'eau sur les mains. Une fois les mains mouillées, on les savonne conformément aux règles prescrites en la matière.
- ❖ Ce dispositif est expérimenté dans les écoles du fait du rôle déterminant des apprenants dans la vulgarisation de bonnes pratiques en matière d'eau, d'hygiène et d'assainissement.
- ❖ Les enseignants et les clubs « enfants avocats de l'eau » qui œuvrent inlassablement pour maintenir les acquis et renforcer la sensibilisation pour le lavage des mains à l'eau et au savon au niveau de nos communautés et surtout dans les écoles, ont un grand rôle à jouer pour l'appropriation de cet outil.